



année 2004, N° 8



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

L'état civil Le calendrier des fêtes	2
La venue de M.Raffarin Les Fêtes du jumelage	3
La foire de la St Maurice	4
Les travaux des bâtiments	5
La vie de notre commune	6-12
La communauté de communes	13
Les Loupiots L'Office de Tourisme	14
Pluriservices	15
La page sociale	16-17
Les papiers administratifs Vol de votre portable	18-19
La vie des associations	20-27
La page des gourmets	28
Notre histoire	29
Nos croix	30

Avec les premières rigueurs de l'hiver, 2004 s'achève, marqué par ses satisfactions, ses regrets et ses espoirs.

Satisfaction de voir la rénovation des principaux bâtiments communaux s'achever. Je suis persuadé que vous appréciez à sa juste valeur la qualité du travail effectué par les artisans locaux.

Satisfaction de voir fonctionner notre chaufferie collective même s'il reste encore à peaufiner quelques réglages.

Satisfaction enfin d'avoir reçu, début décembre, l'autorisation préfectorale de lotir aux « Bois de la Barrière » après bien des soucis ad-

ministratifs.

Regrets et tristesse à la pensée de ceux qui nous ont quitté cette année et qui ont tant œuvré pour la communauté,

Regrets encore de n'avoir pu réussir à rouvrir le Castel avant la fin de l'année malgré les différentes candidatures qui n'ont pu aboutir (problème de financement bancaire dans la plupart des cas).

Espoir enfin pour 2005, avec de futurs projets, notamment, la réalisation d'une unité de fabrication de plaquettes de bois sur notre future ZAC, l'arrivée en fin d'année de l'ADSL.

Vous trouverez ces différents sujets, et bien d'autres encore, développés dans ce bulletin ouvert à tous et qui se veut le plus complet possible.

Très sincèrement merci à l'ensemble du comité de rédaction pour l'excellence de son travail et aux responsables d'association de nous avoir fait parvenir leur article.

Le 8 janvier, nous aurons, je l'espère, le plaisir de nous rencontrer à l'occasion des vœux de la Municipalité. En attendant, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une excellente année 2005.

Bonne lecture !

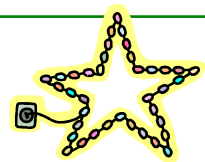
Les illuminations

A nouveau cette année, chacun à la mesure du possible a décoré et illuminé sa maison et ses abords pour son propre plaisir et l'agrément de tous.

Notre bourg, en ces fêtes de Noël et de nouvel an prend des couleurs scintillantes et se pare de lumière,

ce qui attire des visiteurs du soir.

Le challenge 2003 avait récompensé : Mr et Mme Ribardièrre Christophe, M. Martin Bernard, Mme Touron Christiane, M et Mme Urbain Valère, M et Mme Moineaud Christophe, Melle Roucher Martine, Mr et Mme



Barbieri J.Marc, Mme ROY Suzanne.

Ils formeront le jury du challenge 2004. Les résultats seront donnés lors des vœux de la municipalité.

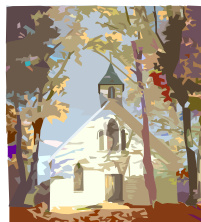
Merci à tous pour votre contribution.

L'état civil du 2ème semestre (arrêté au 16/12/04)

Décès

- LANCEREAU Aimé 03/07/2004
- DEWELDE Elisabeth
veuve DELHAIE 07/07/2004
- GRANGER Raymonde
veuve DUVERGER 23/07/2004 *
- COUSIN Célestine
veuve BERGER 23/07/2004 *
- ROCHER Henri 28/07/2004 *
- VIAUX Jeanne
veuve WENGER 28/07/2004 *
- SERRYN Albert 05/09/2004

- TRILLAUD Augustine
veuve CHOISY 27/09/2004*
- BAUDET Maxime 31/10/2004
- BAUDOUX Gérard 16/12/2004



(* décès Maison de Retraite)

Mariages

- ROBERTS Schaun et
GOODYEAR Caroline 14/08/2004

Naissance

- RESSEGAND Emma 14/11/2004



Le calendrier des fêtes

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Samedi 8 Vœux de la municipalité	Samedi 6 AG Jumelage	Samedi 12 Carnaval Ecole	Samedi 9 Election Miss Pays Gencéen	Dimanche 1er Randonnées Gençéennes	
Samedi 15 Belote Plan d'eau	Dimanche 13 AG Plan d'eau + Banquet	Dimanche 13 9ème Castellar- niéroise	Samedi 16 Soirée Foot	Du 5 au 8 Week-end Cyclos	Samedi 11 Fête de la Musique
dimanche 16 AG Foyer des jeunes	Samedi 19 Soirée Foyer des Jeunes	Samedi 19 Théâtre	Dimanche 17 Belote Aînés Ruraux	Samedi 21 Journée Cyclos- Foot-Tennis	Dimanche 12 Banquet de l' ACCA
Samedi 22 AG Cyclos	Samedi 26 Belote Aînés	Dimanche 20 Théâtre	Samedi 23 Repas Aînés		
Dimanche 23 Chasse à courre ACCA	Dimanche 27 Loto AFN/Comité des	Vendredi 25 Théâtre			Samedi 25 Fête des Ecoles
		Samedi 26 Théâtre			
Dimanche 30 AG Jumelage + Loto		Samedi 26 Ouverture Pêche Plan d'eau			

La venue de M. Raffarin à Château-Garnier



M. Raffarin, M. Lepercq, M. Fouché et les Grands Electeurs de Château-Garnier, de Sommières et Usson.

Le samedi 28 août, à l'occasion des élections sénatoriales du 26 septembre, M. Raffarin nous a fait l'honneur d'organiser dans notre mairie une réunion avec les Grands Electeurs des communes de Sommières, Usson du Poitou et Château Garnier. Il était accompagné de M. Fouché, Président du Conseil Général et également candidat, ainsi que Mrs Bertaud et Colin, leurs suppléants. Au cours de cette rencontre nous avons pu exposer les problèmes rencontrés par les petites communes rurales en général et par Château Garnier en particulier.

A la fin de cette réunion très fructueuse, M. Raffarin a dédié le Livre d'Or de la Commune mis en service en cette circonstance.

Les Fêtes du Jumelage

Le 25ème anniversaire du Jumelage de notre commune avec Amonëburg (Allemagne) a eu lieu du 16 juillet au lundi 19 juillet 2004 en présence de nos amis du pacte d'amitié : les autrichiens de Tragwein, les italiens de Tuoro Sul Trasimeno.

Wolfgang Rhiel représentant la Municipalité d'Amonëburg était accompagné du groupe folklorique d'Erfurtshausen. M. Josef Naderer, Maire de Tragwein et M. Rodolfo Pacini, ancien Maire de Tuoro Sul Trasimeno participaient également à cette rencontre. Celle-ci a eu lieu dans un climat très amical, toujours d'une grande richesse au niveau des connaissances et des contacts chaleureux. La construction de l'Europe se poursuit également par l'intermédiaire de notre humble commune.

Les festivités se sont très bien déroulées grâce à la participation active de la Municipalité et des associations de la commune, que je remercie vivement, ainsi que toutes les personnes qui ont hébergé et aidé pour la réussite de ce séjour.



La foire de la Saint-Maurice

CHÂTEAU GARNIER : PLUS DE 3000 VISITEURS...!

Ce titre paru dans un de nos grands quotidiens régionaux résume à lui tout seul le succès qu'à rencontré la 9^{ème} édition de la FOIRE DE LA ST MAURICE le dimanche 26 septembre 2004.

Succès qui a été présent dès la 1^{ère} édition en 1996 et qui ne s'est jamais démenti depuis, en prenant même une importance considérable ces dernières années.

Nous laisserons à d'autres le soin d'en analyser éventuellement les raisons, mais il est sûr que le facteur « météo » jouant un rôle important dans la réussite de telles fêtes, cette année encore nous avons bénéficié d'un temps

idéal.

Cela a permis à nos 76 exposants provenant de 8 départements, dont 4 hors région POITOU-CHARENTES, de recevoir dans les meilleures conditions possibles nos nombreux visiteurs à qui ils ont présenté leurs produits ou réalisations issus d'un savoir-faire artisanal ou artistique de haut niveau.

Ces mêmes visiteurs ont pu également se laisser charmer par les récits et chansons de Joan VINCE, clown-conteur en alternance avec les flots de musique déversés par la CHÂTEAU-LOISE et ont participé en très grand nombre aux animations proposées pendant cette journée auxquelles Miss PAYS GEN-

CEEN 2004 et sa Dauphine ont apporté leur élégance et leur lumineuse sourire.

Cette année encore, le concours de Macaroné a connu son succès habituel pour le plus grand plaisir de nombreux gourmets qui ont participé au déjeuner sous chapiteau.

Tout ce qui précède n'a été possible, une fois de plus, que par le dévouement des bénévoles issus d'Associations ou non, qui ont beaucoup travaillé pour que notre FOIRE DE LA ST MAURICE soit une réussite.

Je voudrais qu'ils trouvent ici la gratitude et les plus vifs remerciements du COMITE DES FETES auquel j'associe la MUNICIPALITE



L'assemblée générale du Comité des Fêtes

L'Assemblée générale de notre association a eu lieu le samedi 27 novembre 2004 et des différents points examinés, il ressort :

- 1) Qu'en l'absence de toute candidature à sa succession, Claude Bernardie confirme sa décision de se représenter à l'élection du tiers sortant contrairement à ce qu'il avait annoncé en 2003.
- 2) M. J.Christophe Martin étant démissionnaire, nous le remercions vivement pour le travail de vérificateur aux comptes

qu'il a effectué pendant plusieurs années.

- 3) Nous souhaitons la bienvenue à M. Thierry Saiveau, boulanger de son état, nouvel élu au Comité des Fêtes.
- 4) En fonction de ce qui précède, le tiers 2004 élu, est le suivant : Melle Barreau Eliane, Mrs Claude Bernardie, Sylvain Leveque, Thierry Saiveau, J.Michel Touron.
- 5) Le rapport financier établi par notre trésorier Claudine Che-

vais fait apparaître un excédent pour l'exercice 2004 de 99,53 € subvention régionale comprise et une situation financière au 27/11/04 de 3985,65 €

- 6) Le calendrier des Fêtes a été établi et diffusé dans ce bulletin.

A l'approche de cette fin 2004, le Comité des Fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2005.

Le Président.

Le point sur les travaux des bâtiments

Comme chacun de nous a pu le constater, certains bâtiments communaux : la mairie, les écoles, le bâtiment des associations, un logement locatif, les servitudes de la cure ont fait une grande toilette ; tous ont été rénovés (ravalement, zinguerie, menuiserie...)

Les WC publics sont dorénavant en service dans l'une des anciennes servitudes de la cure, place de l'église.

Le local sanitaire de l'école maternelle a été refait : carrelage au sol, nouveaux lavabos, aménagement des WC avec urinoir pour les garçons.

Les cloches de l'église ont été mises sur billes avec changement du moteur de tintement et mise aux normes de l'électricité .

Quelques chiffres sur les gros travaux de bâtiments en 2004

Bâtiments concernés	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Montant des subventions accordées	TVA récupérable en 2006	Montant total des travaux prévus TTC	Reste à la charge de la Commune
Logement des Ecoles	ravalement	12177,25	4366	0	17571,23	13205,23
	volets	3656,32				
	gouttières	1737,66				
Mairie	ravalement	14434,12	12305	4502,83	31427,81	14619,98
	ouvertures	7978,69				
	carrelage	6671,48				
	peinture	1895,79	0			
	rénovation bureau	447,73	0			
Toilettes Publiques	architecte	1989,51	19949,51	5800,87	37468,47	11718,09
	maçonnerie	10467,58				
	carrelage	5082,31				
	ravalement	11082,47				
	électricité	1474,37				
	sanitaire	5458,14				
	gouttières	1914,09				
Ecole	ravalement	29065,83	25649	7522,5	48588,66	15417,16
	ouvertures	17945,09				
	carrelage WC	360,03	0			
	VMC	1217,71	0			
Logement de la Poste	voûte et carrelage de la cuisine	7145,81	une indemnité sinistre sécheresse a été demandée.	0	7145,81	7145,81
Local des Associations	ravalement	34818,9	23592,49	6948,53	47635,34	17094,32
	ouvertures	8269,91				
	gouttières	1792,54				
	salle réunions	2753,99	0			
TOTAL		189837,32	85862	24774,73	189837,32	79200,59

* Des travaux ont été réalisés par les employés, de ce fait les montants à charge de la commune se trouvent légèrement réduits.

La vie de notre commune

Les travaux de voirie

Voirie Rurale :

Début 2004 l'évaluation d'un programme DGE a été établi. Suite à l'appel d'offres ; l'entreprise IRIBARREN a été retenue pour un montant de devis de 52 877,19 €

Les chemins ruraux concernés sont les suivants :

- CR de la Chaufferie.....: 9 392,80 €TTC
- CR des Petites Forges : 2 866,00 €TTC
- CR de Lafa..... : 8 131,00 €TTC
- CR de Lavaux..... : 1 101,00 €TTC
- CR de Chez Linet..... : 14 674,00 €TTC
- CR de Maisonneau: 1 238,00 €TTC
- CR du Petit Pin: 489,40 €TTC
- CR de la Pétolée: 8 093,00 €TTC
- CR de Toussac..... : 6 891,00 €TTC

La subvention à hauteur de 30% H.T. a été accordée (T.V.A. récupérable). La réalisation de ce programme s'effectuera sur 2 ans.

La commande pour réfection du CR de la Pétolée en mitoyenneté avec Usson est passée, elle devait s'effectuer fin 2004, ainsi que la première tranche du programme mais elles ont été repoussées au 1er trimestre 2005. La 2ème tranche se fera courant 2005 .

Quelques travaux de remise en état sur la place route d'Usson (poche d'argile) ont été réalisés pour un montant de 1 630,75 €T.T.C, ainsi que le réaménagement du virage route de St-Martin à Lavaux avec empierrement et curage des fossés soit 2 363,89 €T.T.C.

Voirie communale :

Pose de bordures à la cité, côté gauche route de Gençay : l'entreprise IRIBARREN a été retenue pour un montant de 34 340,75 €T.T.C. Une subvention de 4 572 €(T.V.A. récupérable) est accordée.

La réfection par tronçons des voies communales de Toussac, L'épine, St Martin, Chez Pibouille, Bernay, devrait être vue sur 2005 - 2006.

L'élagage grande hauteur et le curage des fossés (Rte de St Martin) ont été réalisés par l'entreprise VAUZELLE pour un montant de 5 132,32 €T.T.C.

Un autre programme s'effectuera sur 2005.

Empierrement des chemins ruraux :

105 tonnes de matériaux ont été répartis sur les chemins en octobre 2004 et 124 tonnes mi décembre. Des besoins se font encore sentir et un autre programme sera établi au printemps 2005 avec aménagement des fossés si nécessaire.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Il fait bon vivre à Château Garnier !

Afin d'agrémenter notre bourg et le rendre de plus en plus accueillant, gai et coloré, les idées de nos concitoyens seraient les bienvenues. Il y a toujours un petit coin oublié :aménagement de rocailles, mise en place de nouvelles variétés ...

Toute personne ayant la passion des fleurs et un goût horticole, pourrait s'intégrer à une commission Fleurissement en collaboration avec nos employés municipaux.

Pour le plaisir, faites-vous connaître à la Mairie avant fin janvier ! Cette commission sera en vigueur pour l'aménagement du printemps.

Nous apprécions fortement les efforts faits par chacun pour le bien-être de tous sur les maisons et jardins privés. Tout ceci pourrait à l'avenir faire l'objet de concours de maisons fleuries.





La vie de notre commune

Le point sur le lotissement du Bois de La Barrière

Le projet du lotissement du Bois de la Barrière a connu de nombreux contretemps liés dans un 1er temps à la proximité du bois surplombant la lagune et dans un 2ème temps à la proximité de cette dernière. Grâce aux interventions de notre député M. Lepercq, de M. Charrier, chargé de mission auprès du 1er Ministre et l'organisation d'une réunion de concertation par M. Barré, Sous-Préfet, avec la DDE et la DDASS, les différents obstacles ont été levés.

Nous remercions l'ensemble des intervenants pour leur volonté à vouloir faire aboutir ce dossier tout en respectant les obligations réglementaires liées à l'environnement.

Compte tenu de la nécessité d'exclure les parties boisées du lotissement, les surfaces des différents lots sont sensiblement modifiées :

- Lot 1 : 2165 m²

- Lot 2 : 1250 m²
- Lot 3 : 1320 m²
- Lot 4 : 1365 m²
- Lot 5 : 1380 m²

D'autre part, la commune est dans l'obligation d'appliquer une des nouvelles lois SRU (solidarité renouvellement urbain) votées le 13/12/2000, à savoir la PVR (participation pour voirie et réseaux).

Le principe général de cette loi est que les équipements publics d'infrastructure nécessaires à l'accueil des nouvelles constructions sont financés par la commune qui peut mettre en place une PVR à régler par les constructeurs ou les propriétaires fonciers.

La PVR s'applique donc à tous les propriétaires fonciers situés de part et d'autres de l'extension des réseaux sur une bande de 60m au prorata des surfaces.

Le lotissement représentant environ 40 % de cette surface, 40 % du coût total

des travaux seront donc répercutés sur le prix des lots. Les propriétaires des autres terrains payeront leur quote-part s'ils construisent ou vendent leurs parcelles comme terrain à bâtir.

Cette application de la PVR au lotissement du Bois de la Barrière permet de proposer des terrains à bâtir à un coût raisonnable malgré l'importance des travaux à réaliser. N'ayant pas encore reçu le résultat des appels d'offres, il n'est cependant pas possible de donner dans cet article le coût définitif. Il sera porté à votre connaissance dès que possible. Les travaux de viabilisation devraient s'effectuer au cours du 1er trimestre 2005.

Trois terrains sont d'ores et déjà retenus, les personnes intéressées par les 2 derniers lots sont invitées à se faire connaître à la Mairie le plus rapidement possible avant qu'une publicité beaucoup plus large ne soit mise en place.

Le point sur l'atelier de production de plaquettes de bois



L'arrivée dans notre commune d'un couple de professionnels du bois, très motivé, nous a conduit à rouvrir, en collaboration avec la Communauté de Communes, le dossier du projet de scierie sur la future ZAC de Château-Garnier. L'étude des besoins de M.Mme Perrin au niveau bâtiment, la nécessité pour la Communauté de Communes de valoriser au mieux le bois stocké à la déchet-

terie et la volonté pour notre commune de sécuriser son approvisionnement en plaquettes tant en qualité qu'en prix, montrent que l'ancien projet peut être réadapté à moindre frais et dans l'intérêt de tous.

Un plan de financement intéressant avec participation de l'ADEME (à hauteur de 40 %) et du Conseil Général est également à

l'étude.

Toutefois dans l'intérêt de tous, il nous apparaît important de mener à bien l'étude de faisabilité en tenant compte de l'ensemble des aléas afin de sécuriser cet investissement. La décision de lancer ou non ce projet devrait selon toute vraisemblance être prise au cours du 1er semestre 2005.

Le point sur Le Castel

Par une ordonnance du 10/02/04, le juge-commissaire du Tribunal de Commerce de Poitiers chargé de la liquidation, attribuée à la commune de Château-Garnier, le fonds de commerce, la licence IV ainsi que le matériel. Les actes défi-

nitifs ont été signés le 20/11/04. Depuis début 2004, la commune recherche activement des repreneurs pour le Castel et différents projets (6 au total) ont été sur le point d'aboutir; des problèmes de dernière minute liés très souvent à un refus de fi-

nancement par les banques, ont conduit à l'échec des négociations. L'ensemble de la municipalité est très attaché à la réouverture du Castel et fera le nécessaire pour monter avec le futur repreneur un projet viable à long terme.



La vie de notre commune

La gestion du cimetière

Reprise des sépultures en terrain commun ou terrain non concédé

Depuis deux ans, des panneaux invitant les ayants droit à se présenter en mairie ont été apposés sur les sépultures en terrains non concédés, c'est à dire non achetés.

Le 18 mars 2004, le Conseil Municipal a décidé la relève systématique de toutes ces sépultures pour lesquelles la dernière inhumation remonte à plus de 5ans.

Faisant suite à cette délibération, un arrêté du Maire a été transmis aux ayants droit connus et affiché à la porte de la mairie et du cimetière.

Les termes de cet arrêté sont les suivants :

Le Maire de la commune de Château-Garnier, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses titres I « Police » et II, chapitre III « Cimetières et opérations funéraires », de son livre II, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2004, décidant la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration ; considérant que le délai d'inhumation de 5 ans est arrivé à expiration pour les emplacements :

259, 266, 275, 287, 293, 296, 304, 308, 312, 313, 314, 319, 329, 340, 353, 356, 357, 359, 360, 361, 363, 364, 372, 373, 374, 377, 378, 380, 381, 406, 407, 416, 417, 423, 425, 429, 434, 435, 442, 451, 458, 459, 462, 464, 475, 476, 477, 480, 482, 493, 494, 495, 499, 507, 514, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 534, 535, 536, 537, 539, 542, 543, 544, 545, 559, 568, 570, 571, 573, 574, 576, 580, 583, 587, 590, 593, 597, 598, 610, 611, 613, 618a, 618b, 619, 621, 626, 627, 628, 632, 634, 635, 638, 639, 641, 642, 647, 649, 652, 653, 655, 673 et 682.

ARRÊTÉ

Article 1 : les sépultures en terrain non concédé énumérées ci-dessus seront reprises par la commune à partir du 1^{er} février 2005.

Article 2 : les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant la reprise. A défaut, ils seront enlevés

par les soins de la commune et mis en dépôt à l'entrée du cimetière. Ils pourront éventuellement être utilisés par la commune pour l'entretien ou l'amélioration du cimetière ou vendus.

Article 3 : les familles qui désiraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact immédiatement avec les services de la mairie.

Article 4 : a défaut par les familles intéressées d'avoir fait procéder à l'exhumation des restes mortels que ces sépultures renferment, la commune fera procéder à leur exhumation ; ils seront recueillis et ré-inhumés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire communal.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie ainsi qu'aux portes du cimetière .

Article 6 : le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reprise des concessions en état d'abandon (délais minimum nécessaire : 4 ans)

Il s'agit des sépultures dont les emplacements ont été achetés mais qui ne sont plus entretenues (concerne une dizaine de sépultures)

Conditions de reprise :

- ancienneté de l'acte de concession supérieure à 30 ans.

- la tombe n'est plus entretenue (signes extérieurs nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière, monument brisé, pierre fracturée, présence d'herbes, de ronces ...)

Procédure

- fixer une date de transport sur les lieux,

- informer au moins un mois avant cette date, les ayants droit lorsqu'ils sont connus

- parallèlement, afficher un avis à la porte de la mairie et du cimetière pendant au moins un mois avant la constatation de l'état d'abandon enregistrée par chacun des 2 PV pour les concessions dont les ayants droit n'ont pas été retrouvés, un certificat d'affichage sera joint à l'avis.

Transport sur les lieux et constat d'abandon, publicité

- Le Maire ou son délégué accompagné d'un agent de police ou d'un agent assermenté se rendront sur les lieux,

- ceux-ci, accompagnés des ayants droit procèdent au constat d'abandon auquel sera joint l'acte de concession,

- dans les huit jours suivant le constat d'abandon, le Maire adresse par lettre recommandée avec AR, la copie du PV aux ayants droit connus, qu'ils aient été présents ou non lors du constat.

- Le Maire met en demeure par lettre recommandée les ayants droit de rétablir la concession en état d'entretien.

- les extraits des PV sont affichés pendant 1 mois à la porte de la mairie et du cimetière puis retirés 15 jours, puis affichés 1 mois, retirés 15 jours et encore affichés 1 mois.

- Le Maire rédige un certificat d'affichage.

Une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté est dressée et tenue à la disposition du public.

Un avis au public est établi

Interruption de la procédure

Si les travaux nécessaires à la remise en état ont été effectués, un constat d'entretien est établi.

La décision d'interruption de la procédure est notifiée aux ayants droit

Continuation de la procédure (si l'état d'abandon persiste)

Pendant 3 ans après la période d'affichage des PV, recommencer la procédure

Saisine du Conseil Municipal

1 mois après la notification du second PV d'abandon ou après affichage, le Maire saisit le Conseil Municipal qui décide ou non la reprise.

La vie de notre commune

Compte-rendu des conseils municipaux

Réunion du 9 juillet 2004

Une subvention de 2500€ a été accordée à la cantine scolaire

M. Nicolas VIGNAUD a du quitter le logement de la poste suite au risque d'effondrement de la voûte de la cave. Le dépôt de garantie de 365.20€ versé par M. VIGNAUD à son entrée dans les lieux lui sera remboursé.

Suite au départ de Melle BAILLARGEAT le 20 juillet, la location du logement de l'école est accordée à M. et Mme POMEL à compter du 24 juillet moyennant un loyer mensuel de 411.93€ Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer est demandé.

La pompe d'assainissement du bas-bourg va être réparée pour un coût de 639.83€ HT.

L'intérieur de la mairie va être rénové, des devis pour la pose

d'un revêtement mural vont être demandés. Les employés communaux vont rénover le bureau du Maire (doublage des murs et revêtement mural).

Le Maire est chargé de négocier la reprise de l'hôtel-restaurant, station-service avec Mme UHLEN qui a fait une proposition.

Un carrelage sera posé dans les sanitaires de la maternelle par les employés communaux. Les travaux de plomberie seront effectués par l'entreprise CHEVAIS.

Une commission composée du Maire, de Mmes CHEVAIS, LEOBET et MARCHAND, MM BERNARDIE, ROUET est chargée de négocier l'achat des bâtiments de M. BARRIE pour une éventuelle création d'un com-

merce multiservices.

Intervention des conseillers

M. BONNIN : des ordures ménagères sont régulièrement déposées à côté des containers à verre et plastique, route de Ci-vray

M. VIGNAUD : présence de bouteilles dans la haie de la route de « Chez Pibouille ». Le panneau indiquant le village de l'Épine sur la route de Gençay est mal placé.

M. BERNARDIE : le panneau « STOP » au carrefour de la route des Halles et de la route de Joussé est peu visible et mal placé.

Mme LEOBET : un carreau de carrelage est cassé à la salle des Fêtes.

Réunion du 22 août 2004

Conformément au bail, le loyer mensuel du logement type 4 du presbytère occupé par M. GOUTTE passe à 245.80€ au 1^{er} septembre 2004. Le montant mensuel des charges (entretien et éclairage des communs) reste fixé à 9.50€

Vu les dégradations constatées au logement de la cure laissé vacant par Monsieur PORCHERON, le dépôt de garantie de 185.99€ ne lui sera pas restitué.

Le logement type 2 de la cure précédemment occupé par M. PORCHERON sera loué à Mme MONCHAIN à compter du 23 août moyennant un loyer mensuel de 199.15€ + 9.50€ de charges. Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé.

L'état des lieux effectué au logement de l'école s'étant avéré sa-

tisfaisant, le dépôt de garantie de 389.17€ sera restitué à Melle BAILLARGEAT.

Le poste d'agent d'entretien contractuel occupé par Mme LEOUCHER est reconduit pour un an à compter du 1^{er} septembre 2004, à raison de 16 heures par semaine.

Les salles (salle des fêtes et Semailles au Vent) n'étant pas toujours restituées en bon état, la possibilité de demander une caution lors de la location va être étudiée.

Intervention des conseillers

Mme LEOBET : M. et Mme POMEL demandent s'ils peuvent utiliser le jardin de la cure pour leurs enfants : Réponse favorable.

Mme MARCHAND : indiquer

les toilettes publiques. Installer des barres de sécurité aux fenêtres du Foyer des Jeunes.

M. BERNARDIE : revoir l'éclairage des WC publics et faire les finitions.

M. REMAUD : présence de tuyaux d'irrigation dans le chemin de Chaléroux.

M. NIORT : prévoir une borne pour camping-cars au plan d'eau

M. VIGNAUD : mettre les cailloux dans les chemins le plus tôt possible et prévoir le nettoyage des plantations de bois.

M. GUINAULT : où en est le projet de lotissement. Réponse : la demande de défrichage a été faite et la DDAF a émis un avis favorable. Nous sommes en attente de l'avis définitif de la DDE.

La vie de notre commune

Compte-rendu des conseils municipaux

Réunion du 1er octobre 2004

- Monsieur Michel ROUET, secrétaire de Mairie est nommé coordonnateur pour les opérations de recensement de la population qui auront lieu en janvier et février 2005.
- Deux entreprises ont été retenues pour la fourniture de plaquettes de bois à la chaufferie collective. Il s'agit de « BOIS 2R » (42€HT la tonne livrée avec un taux d'humidité de 21 à 30%) et « BOIS SERVICE » (54€HT la tonne livrée avec un taux d'humidité de 20%). Un essai sera réalisé pour chacune de ces fournitures afin d'en déterminer la qualité.
- Une subvention de 160€ est accordée à l'ADMR de Gençay
- Les moteurs de volée des cloches sont très anciens et mal isolés. Etant donné le coût élevé pour le remplacement de ces moteurs, un devis sera demandé pour le rebobinage.
- Un projet de production et stockage des plaquettes de bois a été présenté par M. PERRIN Stéphane (Les Bois du Lidon). M. PERRIN souhaiterait s'installer sur la future zone d'activités. Le Conseil prend acte de cette demande et sollicite la Communauté de communes et l'ADEME pour la réalisation du projet.
- Monsieur Claude BERNARDIE souhaite acquérir la portion du chemin rural qui traverse sa propriété à « La Pigerie ». D'autre part, Monsieur Roger VILLECHANGE propose de céder à la commune une partie d'une parcelle lui appartenant en échange de la portion de chemin qui traverse également sa propriété. Le Maire est chargé de contacter les intéressés pour déterminer exactement les parties à vendre et à échanger.
- Le Maire fait savoir qu'en raison de la proximité des lagunes, la DASS et la DDE vont émettre un avis négatif au projet de lotissement des « Bois de la Barrière », ceci, au titre du principe de précaution. Considérant que la présence des lagunes qui sont encavées et séparées du futur lotissement par un bois, ne peut engendrer aucune nuisance, le Conseil souhaite qu'une réunion soit organisée avec les services concernés.
- Le Conseil Municipal autorise la Commune de St ROMAIN à utiliser et baliser les chemins de « La Gadelière à la Chaume » et de « Coligné à la Gadelière » dans le cadre des sentiers de randonnées.

Interventions des conseillers

- **Mme RIBARDIERE** : regard cassé au bas de la rue des Halles et problème ramassage- scolaire- garderie.
- **M. REMAUD** : problème de goûter qui serait interdit à l'école.
- **Mme LEOBET** : M. PATRY, correspondant de la «Nouvelle République» s'étonne de ne pas avoir d'articles.

Réponse : Le secrétaire de mairie est à la disposition des correspondants et peut leur donner les compte-rendus de conseil et autres renseignements à condition qu'on le sollicite.

Réunion du 29 octobre 2004

- CEC-CES : Le renouvellement du contrat CEC de Monsieur Jean Michel TEXIER est demandé pour un an à compter du 5 décembre 2004 et le renouvellement du contrat CES de Monsieur Christophe DUPONT est demandé pour 6 mois à compter du 7 décembre 2004.
- Il a été versé un subvention de 2000€ à la cantine scolaire en juin 2004. le complément de 500€ qui devait être versé en octobre semble insuffisant au vu des comptes de l'association. Le Conseil décide de verser 1000€ au lieu des 500 prévus.
- Un devis d'un montant de 413.82€ TTC a été établi par SOREGIES pour la suppression de la ligne électrique aérienne qui desservait l'église. Le Conseil décide d'attendre que le programme d'enfouissement des réseaux soit établi (d'ici 2 à 3 ans).
- Le SIMER, dont le devis concernant la pose de bordures à la cité avait été retenu nous a informé d'une erreur sur un prix unitaire.

La vie de notre commune

Compte-rendu des conseils municipaux

- Le devis s'élevant maintenant à 42153.02€ au lieu de 34492.64€. C'est finalement l'entreprise IRIBARREN qui a été retenue pour un montant de 34340.75 € TTC.
- Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une partie de terrain située sur le côté de l'église. Ce terrain d'environ 45 m² sera acheté à M et Mme CHEVAIS Gilles au prix de 13 € le m².
 - L'entreprise THERMO'DYN de Château-Garnier est chargée d'installer une électrovane sur le circuit de chauffage de la salle « Semailles au Vent » pour un coût de 188.44 € HT.
 - L'entreprise MPS d'Usson du Poitou est chargée d'installer un éclairage dans la fosse de visite de la vis de transfert de

la chaufferie pour un montant de 192.65€ HT

- La Chambre Régionale des Comptes, après jugement, décharge Monsieur GIROIRE, ancien trésorier de sa gestion du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2001. les opérations retracées dans ces comptes sont admises.
- La commission « Cimetière » est chargée d'étudier la construction d'un caveau provisoire, d'un ossuaire et d'un columbarium.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- **Mme CHEVAIS** : certaines personnes de la commune souhaitent louer la salle « Semailles au Vent » pour des repas froids. *Réponse : accord*

pour repas froid sans traiteur et pour 30 personnes maximum. Une attestation d'assurance devra être fournie ainsi qu'une caution de 250 €. Un état des lieux avant et après utilisation sera fait. La location est fixée à 40€.

Possibilité de création d'une commission Fleurissement .

- **M. NIORT** : les acacias du stade devraient être taillés
- **M. BACHELIER** : la route de l'Epine est en très mauvais état.
- **Mme RIBARDIERE** : un cache de néon est tombé à la salle des fêtes, revoir les fixations
- **Mme LEOBET** : prévoir un bac à sable au cimetière.

Réponse : prévu pour les Rameaux.



Réponses de M. Le Maire aux différentes interventions de ses conseillers lors des derniers conseils

- Les regards cassés ont été réparés. Une étude est en cours pour les remplacer progressivement par des regards en fonte.
- Problème du goûter à l'école : Le Maire n'a pas compétence dans ce domaine
- L'éclairage des W.C publics est en fonction
- En attente de la pose des barres aux fenêtres du local Associations, les poignées de celles-ci ont été démontées empêchant ainsi leur ouverture.
- Les plantations de bois ont été nettoyées par les employés communaux .
- Les chemins sont en cours d'empierrement.

La vie de notre commune

Compte-rendu des conseils municipaux

Réunion du 19 novembre 2004

Lotissement :

Un avis favorable a été émis pour la réalisation du lotissement comprenant 5 lots au lieudit « Les Bois de la Barrière ».

Ce projet nécessite la réalisation de nouveaux réseaux dont le coût sera réparti pour les parcelles ou parties de parcelles situées à 60 mètres de part et d'autre de la voie à l'exception des terrains déjà desservis.

Cette participation rendue obligatoire par le Code de l'Urbanisme sera réactualisée en fonction de l'évolution du coût de la construction et s'appliquera lors de la délivrance des autorisations d'occupation des sols.

Maintenance de la Chaufferie collective :

La maintenance de la chaufferie est confiée à l'Entreprise THERMO'DYN de Château-Garnier pour un coût annuel de 2000€ HT.

Subventions :

Une subvention de 2300€ est accordée à l'Union Sportive dont les recettes sont trop faibles pour faire face aux dépenses.

Location de la salle

« Semailles au Vent ».

La location de cette salle ne sera accordée que pour des réunions et repas froids de 30 personnes maximum.

Les tarifs sont les suivants :

réunion d'association communale : 10€ ; réunion d'association extérieure : 30€ ; repas froid : 40€.

Une attestation d'assurance devra être obligatoirement fournie.

Agents recenseurs :

Sont recrutées pour effectuer le recensement de la population : Melles LUCQUIAUD Laurence et GAILLARD Jenny.

Melle LUCQUIAUD qui sera chargée du recensement dans le bourg percevra une indemnité forfaitaire de 511.83€ et Melle GAILLARD qui sera chargée du recensement dans les villages (plus de maisons à recenser et des frais de déplacement plus élevés que pour le bourg) percevra une indemnité forfaitaire de 577.17€ .

Assurance statutaire des employés affiliés à la CNRACL :

Le contrat est reconduit pour 2005.

Garderie périscolaire :

Selon la nouvelle loi, au moins une des personnes chargées de l'animation de la garderie doit être titulaire du diplôme BAFD.

Mme Sandrine SAUZE sera donc inscrite à cet examen dès que possible et Mme LEBOUCHER Murielle l'année suivante

Interventions des conseillers :

M. NIORT : étudier la possibilité de remplacement des acacias au stade

Mme RIBARDIERE : prévoir un sapin de Noël pour la salle des fêtes

M. BERNARDIE : robinet de chauffage hors service (brûlé par un mégot de cigarette) dans les WC hommes à côté de l'église

Mme MARCHAND : revoir l'éclairage de l'entrée de l'église

M. BONNIN : prévoir des bordures à la Route de « Chez Pibouille ». Repeindre le tableau de la salle des fêtes.

M. le Maire précise que les bordures de Chez Pibouille seront posées en même temps que celles de la Cité comme il en a été décidé lors d'un précédent conseil

Allô, service public .

Le gouvernement a mis en place un numéro de téléphone unique, le 3939, permettant à tout usager d'obtenir en moins de 3 minutes une réponse ou une orientation à toute demande de renseignement administratif. Les renseignements donnés concernent les domaines d'intervention du service public

Le 3939 est accessible du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h au tarif de 0,12 € la minute à partir d'un poste fixe.

La vie de la communauté de communes

PARC FLORAL DE LA BELLE

Bilan de la saison 2004

Après une saison 2003 moins bonne que la saison 2002 (15000 visiteurs) du en grande partie à la canicule, la saison 2004 a été plus favorable et le Parc aura enregistré 17000 entrées lors de sa fermeture hivernale le 11 novembre 2004.

Comme les saisons précédentes, les différentes manifestations et week-ends à thèmes ont attiré de nombreux visiteurs :

– le Parc a ouvert le dernier week-end de mars avec le Salon des Orchidées (1600 visiteurs).

– La Fête des Plantes, les 24 et 25 avril, commence à devenir un rendez-vous annuel pour les visiteurs et les exposants : cette année 2000 visiteurs et plus d'une trentaine d'exposants venus du grand sud ouest de la France. Ce week-end était animé par Philippe Collignon animateur de la rubrique jardin à Télématin (France 2).

– 12 et 13 juin 10h-18h : Fête de la Rose et du Fuchsias (animation autour de la roseraie avec la présence de professionnels, initiation à l'accro-branche, Fête de l'Ecole de Musique le dimanche après-midi) (plus d'un millier de visiteurs)

– 11 juillet après-midi : Groupe Folklorique de Pologne (250 entrées)

– 25-26 septembre 10h-18h : 5^{ème} Concours les peintres au Parc (concours de peintres – expositions d'artistes) : 500 visiteurs

– 24 octobre 10h-18h : Couleurs et Saveurs d'Automne (dégustation de produits du terroir, de légumes et fruits de saisons) : 600 visiteurs

La saison 2005

Continuer les aménagements paysagers, conforter les différentes manifestations, développer "la clientèle groupes".

EVOLUTIONS DES DOSSIERS ET PROJETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DEPUIS MAI 2004

- Réalisation d'un Local pour l'Ecole de Pêche à coté du Parc Floral de la Belle (travaux terminés). L'Inauguration a eu lieu le 16 octobre 2004 en présence notamment de Monsieur Fouché président du Conseil Général.

- Aménagement d'un Espace de Service et de Soutien aux personnes en difficulté à Sommières du Clain (Travaux en cours). Le local pour les ambulanciers a été livré début novembre

- Aménagement d'une ZA à Gençay route de Confolens : Le projet consiste en la viabilisation de 2 lots pour l'installation de l'entreprise Thouvenin (charcuterie industrielle) et pour l'entreprise Vallade (fabrique de meubles). Les subventions au titre de l'Europe et du Conseil Général sont accordées (110 000 euros). Compte tenu de la subvention européenne les travaux devaient débiter avant janvier 2005. Une 1^{ère} tranche de travaux est donc actuellement en cours (travaux de décapage et de voirie)

- Aménagement d'une ZA à Sommières et Construction d'un Laboratoire de Farci Poitevin : Viabilisation de terrains au carrefour de la route de Civray et de la route de Romagne et construction d'un Laboratoire de Fabrique de Farci Poitevin aux normes européennes

d'environ 300 m2 (les subventions sollicitées auprès du Conseil Général sont accordées ; la subvention sollicitée au titre de l'Etat devrait être accordée pour 2005).

- La construction d'un Espace Médical à Champagné St-Hilaire : il devait regrouper un Cabinet de Kiné, un Cabinet Médical et un local Infirmière. Il a été modifié suite au départ de la kinésithérapeute pour des question de délais (imposés par les différents dossiers de demandes d'aides). Le nouveau dossier (un Cabinet Médical et un local Infirmière) est actuellement en cours d'étude par l'architecte.

- Restructuration du centre Culturel-La Marchoise :

- projet initial : réaménagement des locaux existants (création d'une médiathèque) et construction de 2 nouveaux bâtiments (Atelier d'Expression Poitevine et bâtiment pour l'Ecole de Musique Intercommunale) :
- coût du projet 812 000 € HT
- subventions sollicitées (en cours d'instruction) : 635 250 €
- Compte tenu que toutes les subventions sollicitées ne seront pas obtenues, le projet a été revu à la baisse : suppression du bâtiment Ecole de Musique mais une salle sera aménagée dans le bâtiment Centre Culturel
- coût du projet 684 000 € HT
- subventions sollicitées (en cours d'instruction) : 501 950 €

- Dossier à l'étude : un cabinet de Kiné sur la Commune de Magné.

La Mutuelle de la Petite Enfance : Les loupiots

Un service pour qui, un service pour quoi ?

La Mutuelle Petite Enfance, gérée par des bénévoles, est installée dans les locaux de l'ancienne mairie de Gençay. Elle propose divers services et animations en direction des enfants, de leurs parents et des assistantes maternelles.

- *Le relais des assistantes maternelles* est destiné à informer les parents et les assistantes maternelles sur l'accueil à domicile. Il s'agit d'accompagner le parent dans sa fonction d'employeur et l'assistante dans sa démarche professionnelle. Dans le cadre du relais, l'animatrice de la Mutuelle propose le mardi matin et le jeudi matin des « jardins d'enfance » : ce sont des activités organisées en direction des enfants gardés

par une assistante maternelle.

- *La ludothèque* : C'est un prêt de jouets et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans, ouverts aux familles et assistantes maternelles.

Vous y trouverez pour la joie des petits : jeux de société, de construction, des puzzles, des vidéos... Horaires d'ouverture : le mercredi de 16 h 30 à 18 h et le samedi de 11 h à 12 h.



- *Les ateliers d'éveil itinérants* : l'idée est de permettre aux parents et à leurs jeunes enfants de partager des moments privilégiés autour d'une activité organisée sur un thème adapté aux tout-petits

(psychomotricité, peinture, éveil musical, cuisine...). Ces ateliers sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte. Ils ont lieu une fois par mois à Champagné, St-Secondin, Magné, St Maurice, Château-Garnier, Sommières.

- *La bourse aux vêtements ainsi qu'une bourse aux jouets* sont organisées en collaboration avec des bénévoles à la salle des fêtes de Gençay. Elles ont lieu fin mars et fin septembre pour la bourse aux vêtements et en octobre/novembre pour la bourse aux jouets

Pour plus d'informations, contacter la Mutuelle Petite Enfance « Les Loupiots » au 05 49 53 48 16 du lundi au vendredi soir.

L'Office de Tourisme

Amis résidents de la commune de Château-Garnier,

Le bulletin municipal est une opportunité pour écrire quelques mots sur l'office du tourisme mais avant tout, je m'empresse de vous souhaiter à tous un joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2005 sans oublier une bonne santé à vous tous.

L'Office de Tourisme de Gençay et son canton a une mission de service public pour l'accueil, l'information, la promotion du pays. Nous sommes au service des touristes, vacanciers et résidents habitant le pays et nous avons un bureau d'accueil où Céline et Emmanuel font un bon travail.

Château-Garnier est une commune où la vie associative tient une grande place.

J'observe cette commune depuis de nombreuses années et j'y suis venue en

visite plusieurs fois cette année .

Cette commune a de nombreux atouts :

- Une chaufferie à plaquettes de bois, unique dans les environs, Merci à Mme Chevais et M. Bernardie, qui nous ont accueilli cet été lors des balades du Pays Civraisien et qui nous ont expliqué son fonctionnement
- Un plan d'eau avec un environnement permettant la pratique de la pêche, de la baignade, du pédalo, du tennis...
- Un groupe folklorique, l'Eteurbeuil, une chorale, un comité de jumelage...

Château-Garnier présente aussi un beau patrimoine bâti avec notamment le château de Montchandy (privé) et ses douves mouillées.

Son église est également intéressante avec ses vitraux et surtout le tableau représentant ST-Antoine, patron des charcutiers. Sur ce tableau apparaît en bas à droite une tête de cochon dont on distingue le museau et l'œil. Historiquement ce tableau est là pour protéger le village des épidémies de peste porcine. Ce n'est pas une légende, elles ont existé et touchaient périodiquement les élevages de porcs. Les foires aux cochons de Ch-Garnier avaient une grande renommée et recevaient une affluence importante.

Vous avez là, amis de Ch-Garnier, une mine d'or pour faire revivre cette légende bien vivante. Ce tableau pourrait être le fil conducteur d'animations locales autour du cochon.

Je me permets de vous soumettre cette idée, c'est à vous maintenant de juger si elle est farfelue ou s'il faut la creuser.

Pluriservices



Association Intermédiaire

UNE STRUCTURE DE PROXIMITE POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN COUVRANT LES CANTONS SUIVANTS : AVAILLES . CHARROUX . CIVRAY . COUHE . GENCAY

PLURISERVICES EXISTE DEPUIS 17 ANS ET EN 2003 c'est 29371 HEURES DE TRAVAIL avec 184 DE-MANDEURS D'EMPLOI ,dont 51 ont obtenu un CDD / CDI ou une FORMATION

PARTICULIERS

Vous avez besoin d'un COUP DE MAIN en :

Ménage, couture, cuisine, garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage, travaux de bricolage

Vous bénéficiez d'une REDUCTION D'IMPOTS :

Pour le *ménage et le jardinage* vous pouvez bénéficier d'une *réduction d'Impôts de 50 % du montant de la facture* (ex : vous payez 500 € d'impôts. Pour une facture de 100 € vous déduisez 50 € (soit la moitié de votre facture) vous payerez ainsi que 450 € d'impôts).

Vous disposez de l'APA :

Nous pouvons vous proposer nos services pour les *groupes 3 & 4*

Vous disposez de TITRES EMPLOI SERVICES :

Nous acceptons les règlements par *Titres Emploi Services* délivrés par les Comités d'Entreprises et les Entreprises.

ASSOCIATIONS

Aides ponctuelles auprès des employés de votre structure.

FAITES NOUS APPEL POUR UNE SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE

Pluriservices est l'employeur

Nous recrutons la personne compétente

Nos remerciements à l'ensemble des collectivités qui soutiennent notre action.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AU :

27 , place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 41 45 - 📠 05 49 87 00 05

-: pluricivray@wanadoo.fr

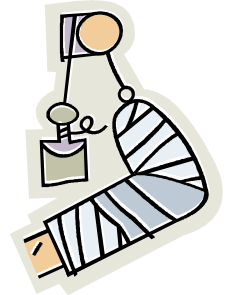
La page sociale

Quelques Infos sociales

⇒ **Forfait journalier en cas d'hospitalisation**

Une participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien est demandée au patient sous forme de forfait journalier. Ce forfait doit être acquitté pour tout séjour de 24 heures (échappent à cette règle, les unités et centres de long séjour) et est dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie.

Depuis le 1/01/2004, ce montant est de 13 € par jour (14 € en 2005). Celui-ci est réduit à 9 € par jour en service de psychiatrie. Dans la majorité des cas, les mutuelles complémentaires prennent en charge cette dépense (d'où l'utilité de cotiser à une complémentaire en cas de grave problème).



⇒ **Quelques chiffres**

- SMIC : 7,61 € brut l'heure, soit 1154,21 € par mois sur une base légale de 35 h hebdomadaires.
- RMI (Revenu minimum d'insertion) : 417,88 € par mois pour une personne seule, 626,82 € pour un couple (+montant supplémentaire pour chaque enfant à charge)
- APA (allocation personnalisée d'autonomie) selon le degré de dépendance (GIR) :
 - GIR 1 : 1125,59 €
 - GIR 2 : 964,79 €
 - GIR 3 : 723,59 €
 - GIR 4 : 482,39 €

Ces montants peuvent être diminués par la participation du bénéficiaire après étude de ses ressources par la DISS. Les personnes ayant des revenus inférieurs à 633,73 € par mois sont exonérées de cette participation. Si les ressources sont comprises entre ce chiffre et 2575,47 €, le montant de la participation sera progressif. Au-delà, la participation du bénéficiaire sera égale à 90 % du plan d'aide.

En maison de retraite, le mode de calcul est totalement différent.

- Allocation adulte handicapé : Son montant est de 587,74 € par mois. Le complément est de 94,04 €. Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour un célibataire est de 7102,71 € par an pour un célibataire et 14205,42 € pour un couple (complément par enfant à charge : 3551,36 €).
- Allocation veuvage : Le montant mensuel est de 519,46 €. Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour avoir droit est 1947,97 € par trimestre (y compris cette allocation).

La page sociale

Infos fiscales

- ⇒ Chaque contribuable peut depuis le 19 août 04 calculer, payer ou consulter son dossier fiscal sur Internet. Il a ainsi accès à son avis et déclarations d'impôt sur le revenu et taxe d'habitation. ([www. impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), puis cliquez sur la rubrique « particuliers »).
- ⇒ Redevance audiovisuelle : Elle sera associée à la taxe d'habitation. Les Rmistes en seront dispensés et elle ne sera plus exigée pour les résidences secondaires.
- ⇒ Succession : Le dépôt d'une déclaration de succession n'est pas obligatoire pour tous les héritiers en ligne directe (enfants...) et le conjoint survivant lorsque l'actif successoral est inférieur à 10000 € Cette somme est ramenée à 3000 € pour les autres héritiers. Par ailleurs, si l'actif ne dépasse pas 15000 €, la déclaration peut être souscrite en un seul exemplaire (instruction fiscale du 19/05/04).

Electricité

A compter du 1er janvier 2005, les personnes, dont les ressources ne dépassent pas 5520 € par an, bénéficieront sur leur demande, d'une facture réduite de 30 à 50 % sur les 100 premiers kilowatt/heure mensuels et sur l'abonnement.

JO du 10/04/04, décret du 8/04/04.

Service de dernier secours

Vous êtes dans la détresse « financière », vous ne pouvez pas répondre aux obligations alimentaires pour votre famille :

- ⇒ La banque alimentaire et les Restos du cœur peuvent momentanément vous dépanner; prenez contact avec les responsables Salle de l'Ancienne Mairie à Gençay les lundis à partir de 14 h
- ⇒ L'association Boule de Neige à Sommières peut vous dépanner en vêtements, meubles, vaisselle...

Ces 2 associations sont ouvertes à tous, mais seulement dans le cas d'important besoin, des pièces justificatives vous seront demandées à votre inscription.

Recensement

Recensement des jeunes

Dans le **mois de leur 16ème année**, tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. **C'est une démarche obligatoire.** Le document qui vous sera remis est indispensable pour entrer dans certaines écoles et passer divers examens (permis de conduire, baccalauréat, concours...).

Recensement communal

Les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année pour un cinquième des communes de moins de 10000 habitants (comme pour Château-Garnier). Le recensement de la population qui permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France, est préparée et réalisée par la commune. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) organise et contrôle la collecte.

En 2005, vous serez concerné par cette enquête; votre participation sera essentielle et **votre réponse, confidentielle et protégée par la loi, est obligatoire.**

Cette collecte se déroulera du 20 janvier au 20 février 2005. Vous recevrez la visite d'un agent recenseur (Melles Laurence LUCQUIAUD ou Jenny GAILLARD) qui sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Cet agent vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Les papiers administratifs et leur conservation

RUBRIQUE

IMPOTS

1 à 2 ans : Justificatifs - Avis de prélèvement automatique et correspondance en matière d'impôts locaux.

3 ans : Pièces ci-dessus en cas de réclamation de paiement - Double de la déclaration de revenus - Avertissements - Justificatifs tiers provisionnels - Avis de prélèvement automatique - Correspondance liée à l'impôt sur le revenu - Quittance de redevance TV.

4 ans : Copies des renseignements donnés

5 ans : Avertissements

6 ans : Pièces ci-dessus en cas d'agissements frauduleux

9 ans : Doubles des déclarations – Justificatifs correspondance si report des déficits fonciers

10 ans : Doubles des déclarations droit au bail, actes, annexes, justificatifs soumis à enregistrement - I.S.F

MAISON

Temps de la garantie : Factures des appareils ménagers

1 an : Notes d'hôtels et restaurants

1 an : Certificat de ramonage

1 an : Récépissés d'envoi d'objets recommandés

2 ans : Factures de téléphone - Acte ou lettre de résiliation de contrat

2 ans : Factures de fuel - Tickets de caisse gros achats - Factures d'eau

5 ans : Factures EDF-GDF - Quittances de loyer - Décomptes de charges - Bail résilié (pour le bailleur : fiche de renseignements, bail, état des lieux, surface corrigée, quittances de loyer)

5 ans : Arrérage des rentes et pensions alimentaires

10 ans : Factures d'eau, de travaux faits par des commerçants, artisans, agents immobiliers - Correspondance avec le syndic de copropriété - Décomptes de charges.

Supérieure à 10 ans : Permis de construire - Contrats factures et procès-verbaux de chantier

30 ans : Règlement de co-propriété – Procès-verbaux des assemblées générales - Dossier de remboursement d'un sinistre - Contrat de responsabilité civile—Factures de travaux faits par des non-commerçants.

A vie ou jusqu'à la revente : Titre de propriété immeuble - Factures des objets de valeur

Durée du bail : Etat des lieux

NOTES D'HONORAIRES

1 an : Huissiers

2 ans : Avocats - Avoués - Médecins - Chirurgiens-dentistes - Pharmaciens

La suite...

RUBRIQUE

SANTE

2 ans suivant la date d'émission : Décomptes de remboursement - Bulletins de versement des Allocations Familiales

2 ans après la 1ère déclaration de grossesse : Décomptes de prestations de maternité

2 ans + 1 trimestre après exécution ordonnance : Double des feuilles de soins

5 ans : Doubles des fiches de paie et relevés cotisations dans le cas d'employeurs du personnel de maison

Toute la vie : Carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale - Carte vitale (valable 3 ans) - Certificats de vaccinations - Radios - Résultats d'analyses ou d'examens spéciaux - Doubles des ordonnances - adresses des médecins, chirurgiens - Carte de groupe sanguin - Frais d'hospitalisation.

TRAVAIL

Jusqu'au paiement effectif : Avis de paiement de pension

2 mois : Reçu pour solde de tout compte

5 ans : Si reçu entaché d'un vice de forme

1 an : Échéances trimestrielles de pension

Minimum 5 ans : Contrat de travail expiré

Toute la retraite : Notifications d'attribution de pension, de révision, accusé de réception du dossier de liquidation et bordereau de reconstitution (retraite complémentaire) - Notification de chaque caisse de retraite complémentaire

Toute la vie : Fiches de paie ou récapitulatif annuel - Relevés de points des caisses de retraite complémentaire

Toute la vie : Copie des arrêts de travail - Certificats de grossesse - Bordereaux des indemnités ASSEDIC (ou récapitulatif annuel)



Que faire lors du vol de votre portable ?

Il est essentiel de désactiver au plus vite l'appareil pour le rendre inutilisable, et ôter tout intérêt au vol..

Pour obtenir le blocage de l'appareil, il faut procéder en 2 temps :

⇒ **Déclarer le vol ou la perte** auprès d'un service de police ou de gendarmerie **en indiquant le N° IMEI de l'appareil**, il est recommandé de noter au préalable le code IMEI à 15 chiffres, qui figure au dos du mobile, sous la batterie et également sur l'étiquette de la boîte d'emballage (on peut également l'obtenir en tapant * #06# sur le clavier de votre portable).

⇒ **Envoyer une copie du récépissé** de la gendarmerie **au service client de l'opérateur.**

Bloqué, le portable ne peut plus être utilisé même en changeant la carte SIM.

La vie des Associations

Les différentes associations à Château Garnier

LISTE ASSOCIATIONS ET LEUR PRESIDENT

Comite Des Fêtes	Claude BERNARDIE	05.49.87.87.88
A.P.E.	Agnès COGNEE	05.49.87.44.42
Cantine	Liliane FOUSSIER	05.49.87.96.87
Comite De Jumelage	Claudette MARCHAND	05.49.42.67.79
A.C.C.A.	Eric VETAULT	05.49.42.79.62
La Pêche « Le Beau Gardon »	Christian BONNIN	05.49.87.91.56
Groupe Folklorique « L'éteurbeuil »	Jean-Paul MESMIN	06.80.60.11.32
Club des Aînés Ruraux	Andrée URBAIN	05.49.87.74.21
Clique « La Château-Loise »	Jean-Jacques MOINEAUD	05.49.87.86.26
Tennis Club	Claude CARZAN	05.49.87.91.55
Foyer des Jeunes	Wilfried BERNARD	05.49.97.14.41
UNC – AFN	Gilles CHEVAIS	05.49.87.80.56
Les Cyclos	Jean-Claude CHASSAGNE	05.49.87.87.57
Le Petit Théâtre	Hélène JARRY	05.49.87.38.62
Union Sportive	Daniel SOUIL	05.49.58.22.55
La Chorale	Jean-Marie RESSEGAND	05.49.87.42.49
Secteur Paroissial	Jean-Marie RESSEGAND	05.49.87.42.49
Club Tarot	Christian DEVERGE	05.49.87.88.28
Le Plan d'Eau	Daniel DUVERGER	05.49.87.89.00
MER 86 -EDEN	Jean-Pierre BARRAULT	06.03.46.68.46

La bibliothèque

Désormais la bibliothèque se tient dans son nouveau local au 1er étage à gauche dans le bâtiment des associations. Les horaires n'ont pas changé :

- Tous les mardis de 14 h 30 à 17 h 00.(sauf vacances scolaires)

De nouveaux livres sont à votre disposition et ...

TOUT EMPRUNT DE LIVRES EST GRATUIT, n' hésitez pas à venir nous rendre visite !

Le Petit Théâtre



Vos encouragements et vos applaudissements de l'an passé nous ont motivés à remonter sur les planches pour vous faire passer, nous l'espérons, encore de bons moments.

La troupe des enfants sera encore parmi nous avec une nouvelle recrue : Emmanuel Brevet.

La troupe adulte s'est aussi agrandie avec Renaud Crétin qui nous a rejoints.

Nous souhaitons également la bienvenue à notre nouvelle Présidente Hélène Jarry.

Tous ensemble nous avons choisi des pièces qui devraient vous distraire ; mais là encore seul le public est juge.

Nous vous les présenterons les 19, 20, 25 et 26 mars 2005.

En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous une heureuse fin d'année 2004 et tous nos vœux de santé et bonheur pour l'an 2005.

Sincèrement, la Troupe du Petit Théâtre.



Joyeuses fêtes

Club de Tarot Castelgarnierois

Notre activité nocturne a repris depuis le 24 septembre 2004, toujours dans la bonne ambiance.

. Suite aux travaux effectués dans le local des Associations nous sommes descendus au 1^{er} étage depuis le 22 octobre.

Notre concours du 5 novembre a connu un succès prometteur, 44 participants, c'est bien pour un concours du Sud Vienne.

Le nombre d'adhérents est de 12 acharnés du jeu, mais nous convions tout ceux qui le désirent à nous rejoindre.

. Les tarifs des cotisations annuelles sont :

- 15 €Adulte
- 10 €Etudiant
- 1 €Occasionnel (la soirée)

Pour tous renseignements contacter les personnes suivantes :

DEVERGE Christian ☎ 05-49-87-88-28
 COGNEE Patrice ☎ 05-49-87-44-42
 TOURON Jean Michel ☎ 05-49-87-74-42

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2005

DEVERGE Christian

Le calendrier de nos réunions bimensuelles sont les vendredis suivants à partir de 20 h 30

- 07/01/05
- 21/01/05
- 04/02/05
- 18/02/05
- 04/03/05
- 18/03/05
- 01/04/05
- 15/04/05
- 29/04/05
- 13/05/05
- 27/05/05

Les Cyclos



Au cours de l'année 2004, le club des Cyclos a organisé différentes manifestations :

– **Week-end de l'Ascension :**

Du 20 au 23 Mai 2004, 20 personnes ont séjourné dans une superbe région : l'Aubrac. Au programme visite d'une fromagerie, de la célèbre coutellerie Laguiole... et le dernier jour participation à la transhumance.

– **La 8ème Castelnariénoise** du 06 Juin 2004 fut un succès avec de nombreux participants.

– La journée du 7 Août 2004 a réuni les adhérents du club pour **une journée détente** : au programme karting et brochettes .

– **Notre soirée « Bœuf bourguignon »** du 23/10/2004 a connu cette année une grande réussite.

Nous remercions toutes les bonnes volontés qui ont contribué au succès de cette soirée.

Le lancement de la section gymnastique depuis septembre 2002 remporte un vif succès.

Depuis mi-Septembre 17 adultes et 2 enfants se retrouvent tous les vendredis soir à la salle des fêtes pour une heure de gymnastique de 19h 30 à 20h 30 animée par Madame Quintard Maryse .

Pour 2005, noter les principales dates retenues pour les différentes activités :

- Assemblée générale 22 /01/2005
- 9ème Castelnariénoise 13/03/2005 (VTT , Marche)
- Week-End de l'Ascension du 05 au 08/05/2005 (Landes Pays Basque)
- Soirée cyclos 22/10/2005.

Vous aimez la Gymnastique !

Vous aimez la marche !

Vous aimez le vélo !

N'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Le Président, J C Chassagne

La clique

Cette année encore, la « Château-Loise » (réunion de l'Espérance de Château-Garnier et de la Lyre Charloise) a connu un vif succès. En effet, elle a effectué de nombreuses sorties, à notre grande satisfaction. Vous aimez la musique ? alors, petits et grands, venez rejoindre notre groupe, vous serez les bienvenus.



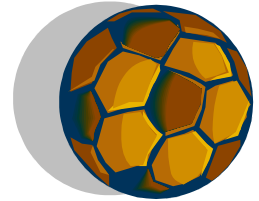
Sur un air de fête, nous vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année 2005.

Le Président : Jean-Jacques MOINEAUD

Union Sportive Castelgarnieroise

Suite aux nombreux départs survenus lors de la fin de saison 2004 le club est reparti avec deux équipes seniors et une équipe de jeunes jouant à Château Garnier :

- Une équipe de troisième division
- Une équipe de cinquième division
- Une équipe de Benjamin entente Charloise (Charroux, Chapelle Bâton, Mauprévoir, Château Garnier)



Ecole de foot

Les entraînements sont assurés pour la deuxième année consécutive par J. Luc Airault notre entraîneur, tous les mercredis.

Les objectifs de cette année, seront le maintien des deux équipes, étant donné la baisse des effectifs, ainsi qu'une meilleure ambiance au sein du club afin d'espérer des jours meilleurs dans les prochains mois.

Les résultats du début de saison ne sont pas brillants, 1 victoire et 4 défaites, nous mettent dans une situation délicate mais pas désespérée pour l'équipe première . L'équipe 2 quant à elle, n'est pas plus brillante avec les mêmes résultats, néanmoins cette équipe étant tributaire de l'équipe fanion, le manque d'effectif en début de saison leur a fait défaut, ajouté aux absences de joueurs pour des obligations diverses.

A nouveau, nous tenons à remercier la municipalité pour son habituel soutien grâce à ses employés communaux pour l'entretien du stade..

Toute l'équipe sportive vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2005.

Le Tennis-Club

Le Tennis-Club espère que de nombreux spectateurs viendront encourager l'équipe masculine qui jouera en championnat d'hiver de la Vienne :

- Le 12 Décembre à St Georges Les Baillargeaux
- Le 16 Janvier à La Trimouille
- **Les 19 Décembre et 9 et 23 Janvier à Gençay au Gymnase** (renseignements auprès du Capitaine : Christophe Ribardière).



Suite à la très faible participation d'enfants au cours de tennis cet été, le club lancera une enquête au début de l'année auprès des parents d'élèves pour connaître leurs souhaits et leur position sur l'intérêt de ces cours.

A noter : le samedi 21 Mai, une journée animation-détente sera organisée par les Cyclos, le Foot et le Tennis.

Le club vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président

Le C.C.A.S (Centre communal d'action social)

Le C.C.A.S est une commission publique communale à vocation sociale dirigée par la commune.

Cette commission présidée par le Maire est gérée par un groupe composé d'élus et de membres représentants des associations familiales, de retraite, des handicapés, nommés par le Maire.

Les élus :

- M. Audoux, Mmes Chevais, Leobet, Urbain, M. Bonnin.

Les nommés :

- Mmes Audoux, Helias et Montfront, M. Tournon J.M.

La commission se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Maire.

Les principales missions du C.C.A.S sont les suivantes :

⇒ Participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale

- ⇒ Prévoir le développement social, familial de la commune
- ⇒ Aider sous forme de prestations remboursables ou non, des personnes en grande difficulté
- ⇒ Accompagner les personnes les plus défavorisées dans les démarches qu'elles ne peuvent pas accomplir seules

Les ressources sont :

- les subventions éventuelles allouées par la commune
- le tiers des sommes produites par la vente des concessions de terrain dans le cimetière
- les dons possibles.

Le budget 2004 est de 4505,50 €

Les principales actions réalisées :

- En juillet 2003 : participation aux frais occasionnés par 8 enfants (4 jours) au centre de loisirs de Saint-Maurice pour un montant de 230 €

- En décembre 2003 : organisation d'un goûter avec animation en faveur des aînés (et colis de friandises pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer)
- Distribution de chocolats pour les pensionnaires de la maison de Retraite lors de la présentation des vœux de la municipalité. Nous remercions Mme Martin qui nous accueille toujours très chaleureusement.

En 2004, notre participation financière a permis à des enfants de partir en classe de mer.

Comme en 2003, nos aînés se sont retrouvés le 7 décembre pour un goûter avec animation.

La rencontre avec les personnes de La Réverie est prévue début janvier 2005.

Le Beau Gardon

La saison 2004 pour les pêcheurs de Château-Garnier est moyenne : pas de grosses prises à notre connaissance, à part quelques sandres de 50 cm et plus. Il faut dire aussi que le manque d'eau en certains endroits du Clain ne facilitait pas la tâche.

Le repeuplement en tanches deuxième quinzaine de novembre s'est bien déroulé.

Pour l'ouverture de la truite, nous avons prévu un lâcher

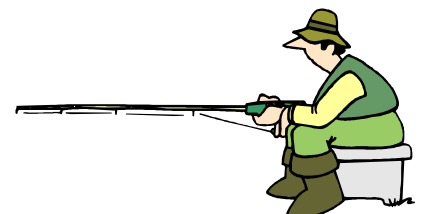
comme les années précédentes.

Les cartes de pêche pour la saison 2005 seront disponibles la semaine de Noël au jour de l'an (voir idée cadeau !). Mais cette année à venir nous n'avons plus de dépositaire, ni de trésorier.

M et Mme Barrié cessant toute activité commerciale au 31/12/2004, nous recherchons donc un trésorier et attendons un candidat pour ce poste. La décision sera prise lors de l'assemblée générale.

Les cartes de pêche sont disponibles jusqu'au 31/12/04 au café Barrié, ensuite chez M. Bonnin au Bas-Bourg (provisoirement en attente d'un dépositaire disponible).

Bonne fin d'année à tous les amis pêcheurs



L'Ecole



Une école à l'écoute de son environnement

Cette année encore, les enseignants ont choisi de mettre l'accent sur la lecture et la musique et s'inscrivent dans l'environnement direct de l'école.

En effet, les élèves accompagnés par leur enseignant vont aller régulièrement à la bibliothèque de Château-Garnier pour emprunter des livres. Ceci leur permettra d'apprendre à aller vers le livre de façon volontaire et les habituera à fréquenter une bibliothèque municipale.

La musique et l'expression prendront également une place importante puisque cette année, les enseignants ont souhaité bénéficier des séances de musique menées par Sophie SABOURIN (intervenante, rémunérée par la Communauté de Communes du Pays Gencéen) dans l'école.

Les élèves fabriqueront des percussions en classe, joueront avec ces instruments et créeront des morceaux de musique qu'ils présenteront à leur famille en fin d'année scolaire.

La Directrice, Mme Champion-Cogny

La Cantine

Avec la rentrée, la cantine a ouvert ses portes aux enfants de l'école, accueillis par Marylène, notre cantinière. Sandrine et Murielle assurent l'accompagnement et la surveillance.

Cette année, n'ayant plus d'enfants à l'école, Mme Sylvie MIGNON et M. Pierre-Jean PELLOQUIN ont quitté l'association et nous les remercions pour leur dévouement et leur gentillesse. De nouveaux membres se sont investis et ont été élus lors de l'assemblée générale du 14 septembre 2004. Il s'agit de Mme Sophie BACHELIER, Mme Sylvie MOINEAUD et Mme Valérie POMEL. Suite à cette assemblée, il a été décidé d'augmenter le prix des repas : enfant : 2.15€ adulte : 3.40€ la cotisation reste fixée à 5€

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Présidente : Liliane FOUSSIER

Vice présidente : Sylvie HUVELIN

Secrétaire : Valérie POMEL

Trésorier : Patrice COGNEE

Trésorière et secrétaire adjointe : Danielle LAFRECHOUX,

Vérificatrices aux comptes : Christelle MOINEAUD et Sylvie MOINEAUD,

Préposée aux courses : Sophie BACHELIER.

Les personnes mobilisées en grand nombre pour l'organisation du loto, du concours de belote, de l'approvisionnement en épicerie et la préparation des repas améliorés (repas du goût, de Noël et de Pâques) sont remerciées par le sourire des enfants qui fréquentent la cantine. Le loto du 7 octobre a remporté un franc succès, de même que le concours de belote du 28 novembre. Nous remercions aussi la commune pour son aide et son soutien permanent. Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de Noël et une bonne année 2005.



Le Bureau.

L'A.P.E

L'A.P.E a été créée le 18 janvier 2003, son principal objectif est l'organisation de diverses manifestations **au profit de tous les enfants de l'école** de Château Garnier, elle peut aussi servir de lien entre parents et enseignants.

Composition du bureau :

- Présidente : Cognee Agnès
- Vice-Présidente : Ribardière Isabelle
- Secrétaire : Lelong Nadia
- Secrétaire-adjointe : Lacoste Gwendoline
- Trésorière : Lafréchoux Danielle
- Trésorière-adjointe : Blanc Delphine

La dernière manifestation a été la grande **kermesse de l'école** du **samedi 26 juin 2004** qui a été une réussite pour tous. Le spectacle des enfants, d'une grande qualité, mêlait théâtre, chants et danses pour le plaisir de tous. Les stands proposés ensuite ont permis aux petits et grands de se divertir (pêche à la ligne, enveloppe, casse-noix, fléchettes, tirs aux

butts, etc...). L'après-midi s'est continué par une première sur Château Garnier : une équipe féminine spécialement constituée pour l'occasion entrainée sur le stade pour un match mémorable avec les enfants. A la fin de cette rencontre sportive, nous avons tous pu profiter d'un buffet froid sous un beau ciel étoilé, et prolonger la soirée dans une ambiance de début d'été.

Nous remercions toutes les associations, ainsi que la municipalité qui, par leur aide, ont contribué à l'organisation et à la réussite de cette fête. Nous remercions l'équipe enseignante pour la qualité du spectacle. Un grand merci aux parents bénévoles et surtout aux enfants qui ont largement participé à cette fête.

Le bénéfice a permis d'effectuer un don à la coopérative scolaire pour l'achat de matériel et la possibilité de sorties diverses pour les enfants.

Nous rappelons que l'A.P.E organise l'arbre de Noël des en-

fants qui aura lieu le 11 décembre 2004, à la Salle des Fêtes, avec spectacle pour les enfants, mais aussi spectacle des enfants, suivi d'un goûter. Le Père Noël fera, comme chaque année un petit détour par Château Garnier avec son traîneau pour la plus grande joie des enfants. La soirée se conclura par un dîner, ambiance réveillon.

L'APE organise aussi un carnaval au mois de mars.

Ces manifestations sont l'occasion de rencontres où se mêlent créativité et convivialité.

Alors, n'hésitez pas, pour ceux qui ont envie de s'investir pour les enfants, avec d'autres parents, de rejoindre l'APE (*cotisation de 5 euros*). Pour cela, vous pouvez contacter l'un des membres du bureau. Alors ... à bientôt !

Pour l'APE, la Présidente.



Le Foyer des Jeunes

Le Foyer des Jeunes compte de nouveaux membres, mais pas encore assez.
De nouveaux meubles vont embellir nos locaux.

Si vous avez des questions en rapport avec le foyer, contactez nous :

- Montfront Aude au 05 49 87 87 91
- Bernard Wilfried au 05 49 97 14 41.

Nous organisons une soirée à thème le 19/02/2005, nous comptons sur votre présence.



L'Eteurbeuil

Le groupe folklorique l'Eteurbeuil remercie vivement tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'anniversaire du jumelage de l'été dernier :

- Les associations partenaires, Comité de Jumelage, Comité des Fêtes et Plan d'Eau
- le Conseil Municipal et Monsieur le Maire
- toutes les personnes de la commune qui ont contribué à la réussite de cette belle organisation et en particulier les familles qui ont accueilli nos amis jumelés d'Erfurtshausen ou bien les membres des délégations (Allemagne, Autriche et Italie).

La preuve est apportée, une fois de plus, que notre petite commune de 600 habitants est capable d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de plus de 70 personnes

pendant plusieurs jours à Château-Garnier.

Nous savons aussi par expérience qu'il nous est difficile en revanche d'honorer les invitations qui nous sont faites par nos partenaires européens.



C'est pourquoi, nous vous informons qu'une **invitation nous a été adressée par nos amis d'Erfurtshausen pour un échange en juillet 2005 chez**

eux (période à préciser mais probablement aux environs du 9 au 15 juillet).

Nous invitons un maximum de Castelgarniérais à se joindre à nous et à prévoir ce déplacement en Allemagne où nous sommes attendus en nombre.

Tous les Castelgarniérais sont concernés par ces échanges et pas seulement quelques associations ou quelques personnes. N'hésitez pas à nous contacter (Eteurbeuil ou Comité de Jumelage) pour plus de précisions et pour réserver vos places.

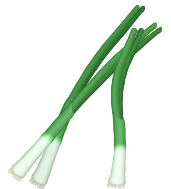
En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons d'ores et déjà nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2005.

La page des gourmets

La sauce aux lumas

Recette pour 250 escargots environ

- Faire dégorger les escargots dans un 1/2 verre de vinaigre
- Les laver au gros sel et les rincer abondamment plusieurs fois
- Laisser égoutter dans une passoire
- Mettre dans une cocotte 4 cuillères à soupe d'huile. Quand l'huile est très chaude, y jeter les lumas. Continuer la cuisson à feu vif en secouant la cocotte régulièrement pour que tous les escargots soient saisis. Couvrir 3 à 4 minutes et remélanger.
- Ajouter un bol d'oseille coupée grossièrement dans la cocotte. Mélanger.
- Quand l'oseille a fondu, ajouter un bol d'ail vert haché. Mélanger.
- Ajouter un bol de pousses d'oignons (hors saison 3 ou 4 oignons hachés selon leur grosseur)
- Laisser cuire 5 à 10 minutes en remuant régulièrement, puis ajouter 1 bouquet de persil ciselé.
- Ajouter 2 verres de vin blanc sec avec 1 verre 1/2 d'eau
- Salez et poivrez
- Laisser mijoter doucement en mélangeant de temps en temps pendant 1 heure 1/2 ou 2 heures
- Rectifier l'assaisonnement si nécessaire..



La Grimolle

Pour un moule de 28 cm.

- 200 g de farine
 - 4 cuillères à soupe de sucre
 - 50 g de beurre
 - 1 pincée de sel
 - 1 œuf
- + 1 sachet de sucre vanillé

Mélanger farine, sucre, sel œuf, délayer avec du lait jusqu'à ce que la pâte devienne un peu plus consistante qu'une pâte à crêpes. Ajouter le beurre fondu. Eplucher 4 pommes (de type Reinette, Jonagold...) et les couper en tranches. Mélanger le tout. Beurrer le moule, verser la préparation en couche peu épaisse. Saupoudrer de sucre vanillé. Laisser cuire 45 mn à four à 180 ° jusqu'à ce que le dessus soit doré.

Notre histoire

Et si nous parlions des foires à Château-Garnier, il y a plus de cent ans ?

Réunion du conseil municipal du 15 février 1899

Étaient présents : Mrs IZENARD, CLEMENT, MENNEGUERRE, VALADE, GUYON, ROUSSEAU, GUILLAUD, DUMAS, BERJONNEAU, GUY, ARLOT

A l'ordre du jour : Le cahier des charges de l'organisation des foires à Château-Garnier.

Les délibérations furent les suivantes :

- Renouvellement du bail à ferme des animaux prenant effet au 29 septembre 1899. Il est décidé de procéder à une adjudication pour 7 années et fixer le montant des tarifs à appliquer :
 - Pour chaque pièce de gros bétail (bœufs, vaches, veaux, mules, mulets, ânes, chevaux...) = 0,10 F
 - Pour chaque mouton, chèvre, cochon... = 0,05 F
 - Ne paient pas de droit : chevreaux, volailles, lapins, œufs, fromages et beurres.

L'adjudication de ces droits se fera le même jour que celle de la ferme des halles, mise à prix 600 F. L'adjudication sera pour le plus offrant après l'extinction de 2 feux sans enchère. Les personnes non connues pour leur moralité, leurs moyens pécuniers et leur capacité à assumer, ne pourront pas encourir. Le prix de la ferme sera payé au receveur municipal par trimestre (le 1er trimestre : le 1er janvier 1901). L'adjudication sera définitive après approbation du Préfet.
- Tarif de la location des places :
 - Sous les halles, chaque mètre de table ou banc garnis de planches avec ou sans étagères à 0,30 F
 - Sur le champ de foire, 1 m² de terrain au sol à 0,30 F
 - Chaque charrette de coquetiers sur le champ de foire du marché aux volailles paiera 0,50 F et 0,10 F par caisse d'œufs lorsque les charrettes ne resteront pas sur le champ de foire.
- Règlement :
 - Les tables et bancs rangés sous les halles ne pourront pas excéder 67 cm de largeur afin de laisser le passage
 - Le terrain public entourant la halle et celui appelé « Les terres rouges » sont reconnus faire partie du champ de foire
 - Les fermiers devront fournir le matériel nécessaire pour l'étalage des marchandises sur le champ de foire
 - Il ne sera rien perçu pour l'emplacement des animaux vivants (volailles, lapins, chevreaux) ainsi que le blé et les œufs.
 - Aucune marchandise, ni table, ni charrette de cabaretiers ou cafetiers ne pourront être placées hors du champ de foire sans autorisation du Maire.
 - Il est défendu à tout marchand d'aller à la rencontre des vendeurs hors du champ de foire.
 - Le fermier sera assujéti à l'entretien de la propreté de la halle, il ne pourra accorder à personne un droit de dépôt de quoi que se soit entre les foires.
 - Les contestations qui pourront surgir sur la perception des droits, seront renvoyées devant le juge de paix.
 - L'espace loué, qu'il soit ou non occupé, le fermier devra s'acquitter du droit de location.

Ont signé, Messieurs les membres présents.

A collection of handwritten signatures in cursive script, likely representing the council members mentioned in the text above. The signatures are written in dark ink on a light-colored background.

Regards sur nos croix de M. Gérard BAUDOUX (suite)

La croix des Brandes

C'est la plus jeune de nos croix, qui doit son appellation à cette partie de la commune située de part et d'autre de la route de Gençay, où l'on distingue encore de nos jours « Les Petites Brandes » côté route de Chez Pi-bouille et route du Brizard, et « Les Grandes Brandes » comprises entre les villages des Souches et du Brizard.

Ce nom fut choisi en 1956 par le Père Fayoux, alors curé de Château-Garnier en accord avec ses paroissiens, à l'occasion d'une mission que le Père relate en ces termes dans les colonnes du « Blé qui lève » en avril 1956 : « Notre mission se déroulera du 8 au 29 avril et sera prêchée par les R.R P.P Babin et Pagniez, missionnaires diocésains... Nous la clôturerons le dimanche 29 par l'inauguration d'un calvaire que grâce à l'aimable autorisation de la commune, nous avons pu édifier au sommet de l'angle formé par la rencontre des routes de Gençay et Saint-Secondin ».



La croix d'Envaux

La petite croix d'Envaux, comme nous l'appelons communément, est sans doute, avec la croix hosannière du cimetière, la plus ancienne des croix de notre commune. Située au carrefour des chemins qui conduisent aux villages de la Lionnière, La Batelière, puis de Bernay, aux villages d'Envaux, Chez Bois et Chatillon, enfin aux brandes du Brizard et de l'Épine par un chemin de terre.

Nous ignorons pour quels motifs et par qui fut transplantée cette croix de cimetière : don d'un habitant, témoignage de foi des différents villages voisins, marquage d'une direction ? En l'absence de document, il convient de noter que le moulin et le château de Chatillon constituaient jadis une halte pour les pèlerins se dirigeant vers Charroux, puis vers St Jacques de Compostelle, comme l'atteste une grande coquille incorporée au fronton du moulin. Par ailleurs le moulin de La batelière était un lieu de franchissement du Clain, et le village de Bernay comportait un château fort, un moulin et une chapelle desservis par un chapelain relevant de Sommières.



La croix de l'Épine

On se rappelle que cette croix existait avant 1900. Son image était celle d'une des croix champêtres de notre région édifiée spontanément par les habitants d'un hameau ou d'un village proche, sans intervention particulièrement de la paroisse, ni des autorités communales.

Cette croix a été entretenue et rénovée à plusieurs reprises par les familles du village voisin.



Homage à M. Gérard BAUDOUX

C'est avec tristesse, alors que nous débutons l'impression de notre bulletin, que nous apprenons le décès de M. Gérard BAUDOUX.

Homme de foi et érudit, passionné d'histoire et tout particulièrement de notre histoire locale, il nous a beaucoup apporté, à nous habitants de Château Garnier, sur nos racines et notre passé grâce à ses recherches et ses écrits. Par l'intermédiaire de notre gazette, nous vous en avons transmis une petite partie. Il s'est aussi beaucoup investi dans de nombreuses associations : chorale, secteur paroissial, aînés ruraux... Son humanisme et sa disponibilité manqueront à beaucoup d'entre nous. Nous continuerons de penser à lui.

Merci et adieu Gérard, ce bulletin vous est dédié...

Comité de rédaction :

François. AUDOUX
Claude. BERNARDIE
Claudine. CHEVAIS
Christian. DEVERGE
Huguette. LEOBET
Claudette. MARCHAND
Isabelle. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle. AUDOUX
Eliane BARREAU
Michel. ROUET